

# Assurance maladies graves

Découvrez notre gamme de produits d'assurance maladies graves avec nos produits temporaires fixes renouvelables et transformables. Accédez à une offre complète de protections liées aux maladies graves en un seul endroit.

Produits	Assurance maladies graves temporaire fixe	Assurance maladies graves T75	Assurance maladies graves simplifiée	Assurance maladies graves enfant	Avenant d'assurance maladies graves pour enfants
Nombre de maladies ou chirurgies couvertes	25	25	6	28	16
Terme	T10, T20, T25, T30, T35 Disponible en avenant et en police distincte	T75	T10, T75	T75	Jusqu'à 25 ans Maximum de 65 ans pour le parent assuré
Âge à la souscription	De 18 à 65 ans	De 18 à 60 ans	De 18 à 60 ans	De 30 jours à 17 ans	De 15 jours à 17 ans
Renouvelable	Oui, renouvelable en T10, jusqu'à 75 ans	Non	Oui (pour le T10, jusqu'à 75 ans)	Non	Non
Transformable	Oui, jusqu'à 60 ans	Non	Non	Non	Non
Capital assuré	Minimum de 10 000 \$ Maximum de 2 000 000 \$	Minimum de 25 000 \$ Maximum de 2 000 000 \$	10 000 \$, 25 000 \$ ou 50 000 \$	Minimum de 25 000 \$ Maximum de 250 000 \$	Minimum de 5 000 \$ Maximum de 50 000 \$ par enfant (sans excéder 50 % du capital assuré de la garantie principale)
Primes	Selon le terme	Au choix : • En 15 ans • Jusqu'à 65 ans • Jusqu'à 75 ans	Selon le terme Avec l'Option santé : jusqu'à 65 ans (ou au 25 <sup>e</sup> anniversaire d'assurance) <sup>1</sup>	Jusqu'à 75 ans Avec l'Option santé : En 20 ans	Selon la même durée que la garantie principale (maximum de 65 ans pour le parent assuré)
Remboursement des primes au rachat/expiration (Option santé – voir tableau descriptif)	Non	Oui (en option)	Oui (en option pour le T75)	Oui (en option)	Non
Remboursement des primes au décès (Option plus – Voir tableau descriptif)	Non	Oui (en option)	Oui (inclus d'office)	Oui (inclus d'office)	Non
Frais de police	Police distincte : 60 \$ Avenant : 0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

## Autres avantages

Bénéficiez des renseignements et avis des experts médicaux de Teladoc<sup>MD</sup>.  
Le contrat inclut l'Avantage successoral (offert dans la province de Québec seulement).

## Tableau descriptif

### Option Santé – Remboursement des primes au rachat/expiration<sup>2</sup>

Assurance maladies graves T75	Assurance maladies graves simplifiée	Assurance maladies graves enfant
<p>Si la prime est payable en 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 50 % après 10 ans et 100 % après 15 ans</li></ul> <p>Si la prime est payable jusqu'à 65 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 50 % à 60 ans et 100 % à 65 ans</li></ul> <p>Si la prime est payable jusqu'à 75 ans – 2 options :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 50 % après 10 ans et 100 % après 15 ans</li><li>• 50 % à 70 ans et 100 % à 75 ans</li></ul>	<p>Après 15 ans selon l'âge à l'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de 18 à 30 ans : 75 %</li><li>• de 31 à 35 ans : 70 %</li><li>• de 36 à 40 ans : 60 %</li><li>• de 41 à 55 ans : 50 %</li></ul> <p>Ce pourcentage augmente pour atteindre 100 % au plus éloigné des moments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les 65 ans de la personne assurée</li><li>• le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'assurance (avec un âge maximal de 75 ans pour la personne assurée)</li></ul>	<p>75 % après 15 ans et 100 % après 20 ans</p>

Pour plus de détails sur les produits, consultez la fiche technique ou l'illustration.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de Beneva, communiquez avec nous ou visitez [beneva.ca](http://beneva.ca).

# beneva

Beneva désigne La Capitale assureur de l'administration publique inc. en sa qualité d'assureur.

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

<sup>1</sup> Ce qui signifie le moment le plus éloigné entre les 65 ans de la personne assurée ou la 25<sup>e</sup> année de l'assurance (avec un âge maximal de 75 ans pour la personne assurée). | <sup>2</sup> Certaines restrictions s'appliquent. Les primes remboursées incluent les surprimes, mais excluent les primes des garanties complémentaires. Le remboursement des primes ne peut excéder le capital assuré pour le produit enfant et le produit simplifié. © 2022 Beneva. Tous droits réservés. <sup>MD</sup> Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.